

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – RESA S.A. Intercommunale – Assemblée générale du 17 juin 2020 – Ordre du jour – Rapport de gestion 2019 - Rapport spécifique sur les prises de participation - Rapport de rémunération 2019 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes annuels statutaires - Proposition d'affectation du résultat - Exemption de consolidation - Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Nomination des membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 - Pouvoirs - Approbation - soumettre au Conseil communal

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 27 avril 2020, transmis par RESA Intercommunale, S.A informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 17 juin 2020 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de RESA, S.A. Intercommunale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame C. Basaula Nanguï, Conseillère communale et Messieurs A. Loffet, Echevin, J.-F. Istasse, M. Grignard et C. Orban, Conseillers communaux ;

Considérant que, en raison de la situation sanitaire actuelle en lien avec la pandémie du Covid-19, la présence physique des délégués de la Ville à l'assemblée générale ne sera pas possible

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droits de sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'actions sociales, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 14 mai 2020 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de RESA, SA Intercommunale pour l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2020;
- d'approuver l'ordre du jour ;
- d'approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019;
- d'approuver le rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
- d'approuver le rapport de rémunération 2019 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
- d'approuver le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019;
- d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019;
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat;
- de prendre acte qu'il y a exemption de consolidation;
- de donner décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2019;
- de nommer les membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 et fixer les émoluments;
- d'approuver la délégation de pouvoirs;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de RESA, SA Intercommunale en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à RESA, S.A. Intercommunale.